



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 060-216001743-20260429-16DÉL_CM240426-DE

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

du vendredi 24 avril 2026

CONVOCATION

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 32

Votants : 38

Pouvoirs : 6

Absent : 1

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

Absents représentés

M. BOUJDOUN

M. NOUWYNCK

M. MBAYE

Mme DHOURY-LEHNER

Mme FAZAL

Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. DIALLO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. PERRIN

Absents excusés

Absents non représentés

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

16 Reprise anticipée et affectation du résultat 2025 - BP EC EAU PORT

■ Rapport de présentation :

Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint

L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif, s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

Cette reprise permet d'intégrer dans le budget primitif les besoins de financement et ou les excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent et de déterminer au plus juste. Dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux de financement nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'exercice.

Ainsi au budget annexe de l'Ec'Eau Port, les résultats 2025 constatés par monsieur le Maire et attestés par madame la Trésorière, s'établissent comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2025	2 430 332,51 €	710 01	
Résultat 2024 (D001)	5 015 053,79 €		
Résultat de clôture de la section d'investissement			6 735 374,13 €
Restes à réaliser 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement			6 735 374,13 €
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2025	2 030 736,99 €	3 772 777,33	1 742 040,34 €
Résultat 2024 R002	0,00 €	4 993 333,79	4 993 333,79 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			6 735 374,13 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

- Excédent reporté section de fonctionnement (R002) : 6 735 374,13 €
- Déficit reporté section d'investissement (D001) 6 735 374,13 €

Il vous est demandé d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par madame la Trésorière et attestés par monsieur le Trésorier, de reporter par anticipation les résultats 2025 sur le budget primitif 2026, de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2026, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5,
Vu l'instruction M57,
Vu l'avis conforme du comptable public,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par Madame la Trésorière.

Article 2 : de reporter par anticipation les résultats 2025 sur le budget primitif 2026 tels que présentés ci-dessus.

CREIL, le **29 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,


Monsieur Omar YAQOOB



Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI